

sont des citoyens, les Noirs sont des inférieurs à la merci des lois dictées par les Blancs. Bien que le monde condamne l'apartheid depuis vingt ans, ce régime discriminatoire est resté intact.

Depuis le début des années 80, on se rend compte que les Noirs d'Afrique du Sud sont de plus en plus déterminés à obtenir le respect de leurs droits à n'importe quel prix. Face à ce militantisme grandissant, le gouvernement blanc a décidé de recourir à la force et de procéder par ailleurs à certaines réformes mineures. Le prix a été élevé en effusions de sang et en souffrances. Quelque 1 500 personnes sont mortes depuis dix-huit mois, et bien davantage ont été blessées et jetées en prison. La situation s'envenime de jour en jour et risque d'aboutir à des affrontements encore plus violents.

La communauté internationale s'est émue et a commencé à exercer des pressions concertées sur l'Afrique du Sud. Soutenu par tous les partis et par une écrasante majorité de Canadiens, le gouvernement du Canada s'est prononcé très ouvertement contre l'apartheid. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé, à la Chambre des communes, le 13 septembre 1985, de «l'horreur qu'éprouvent les Canadiens devant le racisme institutionnalisé dans une société qui prétend partager nos valeurs. Que le gouvernement de l'Afrique du Sud ne se leurre pas, a-t-il ajouté, nous sommes prêts à aller jusqu'au bout s'il ne prend pas des mesures décisives pour mettre fin au régime d'apartheid». Le gouvernement et le comité doivent donc tenter de déterminer si «des mesures décisives» sont effectivement prises et, dans la négative, décider quand et comment prendre des sanctions.

Le comité a longuement débattu de ces questions. Nous sommes convaincus que l'application généralisée de lourdes sanctions économiques toucherait durement le gouvernement de Pretoria. Comme l'a dit un témoin, le fait que l'Afrique du Sud considère comme une trahison toute action visant à inciter les pays étrangers à prendre des sanctions prouve leur efficacité. Les témoignages qu'a entendus le comité l'ont convaincu que la meilleure façon d'utiliser cette arme était d'exercer des pressions internationales progressives, coordonnées et soutenues.

Le Canada cherche actuellement avec les autres pays du Commonwealth à canaliser les pressions internationales. Les signataires de l'*Accord du Commonwealth*, conclu à Nassau en octobre 1985, ont imposé certaines sanctions et ont demandé au gouvernement de l'Afrique du Sud de prendre de toute urgence des mesures concrètes, à savoir :

- a) déclarer qu'il a l'intention d'abolir l'apartheid et qu'il prendra des mesures précises et concrètes dans ce but.
- b) mettre un terme à l'état d'urgence actuel.
- c) remettre immédiatement en liberté sans condition Nelson Mandela, ainsi que toutes les autres personnes détenues en raison de leur opposition à l'apartheid.
- d) instaurer la liberté politique et en particulier lever l'interdiction qui vise actuellement le Congrès national africain et les autres partis politiques.
- e) Après la suspension de la violence de tous les côtés, amorcer un dialogue général, sans considération de couleur, d'affiliation politique ou de religion, en vue de l'instauration d'un gouvernement représentatif, sans discrimination raciale.

Aux termes de l'Accord a également été créé un groupe des sages, parmi lesquels figure notamment l'archevêque Scott, primat de l'Église anglicane du Canada, dont le mandat consiste à promouvoir le dialogue entre la majorité noire et le gouvernement